



**PRÉFÈTE  
DE LA CREUSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Affaire suivie par :  
**Marie-Brigitte HOCHET**  
Chargée de mission Chasse et Faune Sauvage  
Tél : 05 55 61 20 29  
Courriel : mariebrigitte.hochet@creuse.gouv.fr

**Direction  
Départementale  
des Territoires**

Guéret, le 25<sup>a</sup> mai 2023

**Rapport de synthèse des observations recueillies lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté relatif à l'ouverture anticipée de la chasse dans le département de la Creuse lors de la campagne cynégétique 2023-2024**

L'article 7 de la Charte de l'environnement consacre, en tant que principe à valeur constitutionnelle, le droit pour toute personne de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. L'arrêté relatif à l'ouverture anticipée de la chasse dans le département de la Creuse lors de la campagne cynégétique 2023-2024 a donc été soumis à la participation du public, conformément à l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement.

Ainsi, le projet d'arrêté a fait l'objet d'une consultation publique de 21 jours du 26 avril 2023 au 16 mai 2023.

Synthèse du commentaire reçu et réponse apportée :


Le projet d'arrêté a fait l'objet de 31 avis durant cette période de consultation du public dont 30 favorables et 1 défavorable.

La seule remarque défavorable mentionne que le risque d'accident durant cette période est plus important.

**Réponse :** Les règles de sécurité habituelles restent applicables durant la période de tir d'été.

**Proposition de décision :** maintien de l'arrêté tel qu'il a été soumis à la consultation du public.

L'arrêté est consultable sur le site Internet des services de l'État sous la rubrique : Accueil > Actions de l'État > Environnement > Chasse > Campagne de chasse 2023-2024.

 Le Directeur départemental des territoires,



Pierre SCHWARTZ